

CRITERES D'ATTRIBUTION

Cette aide est destinée à soutenir les familles monoparentales pendant la scolarité de leurs enfants en apportant un soutien financier de l'école élémentaire jusqu'à la fin du lycée

Grâce aux soutiens d'Apicil Prévoyance et des partenaires sociaux de votre branche professionnelle, vous pouvez bénéficier d'**une aide financière forfaitaire par enfant en fonction du niveau scolaire** :

- **Ecole élémentaire – 2ème et 3ème cycle (du CP au CM2) : 150€ ;**
- **Collège – de la 6ème à la 3ème : 250€ ;**
- **Lycée – de la seconde à la terminale : 300€.**

Cette aide sociale s'adresse à tous les salariés, adhérents du régime santé labélisé de la CCN Métallurgie, ayant au moins un enfant scolarisé et étant dans une situation de famille monoparentale identifiable avec la mention « T » sur l'avis fiscal, elle est accordée sous conditions d'éligibilité et de ressources dans la mesure où :

- **Vous êtes salarié(e) et adhérent(e) au régime santé labélisé de la CCN Métallurgie.**
- **Vous êtes une famille monoparentale (identifiable via la mention T sur votre avis fiscal) avec au moins un enfant à charge fiscale scolarisé du CP à la terminale.**
- **Vous disposez d'un revenu fiscal de référence annuel inférieur à 25 500 € par part fiscale.**

L'évaluation de la situation individuelle s'appuie sur les ressources fiscales du foyer définies par le Revenu Fiscal de Référence figurant sur l'avis d'impôt divisé par le nombre de parts fiscales du foyer.

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

Afin de vous verser cette aide, merci de nous renvoyer ce formulaire complété accompagné des justificatifs suivants :

- ✦ La demande d'intervention sociale, dûment remplie datée et signée par le salarié ;
- ✦ Le certificat de scolarité du ou des enfants ou un justificatif d'inscription dans l'établissement scolaire ;
- ✦ Le dernier avis d'imposition complet sur le revenu indiquant la situation de famille monoparentale (mention « T » sur l'avis) ;
- ✦ Le dernier bulletin de salaire du salarié ;
- ✦ Le relevé d'identité bancaire.

L'aide est versée de manière forfaitaire une fois par an. L'aide est cumulable en fonction du nombre d'enfants et elle est renouvelable tous les ans jusqu'au lycée inclus.

J'atteste sur l'honneur que les renseignements contenus dans ce dossier sont exacts.

Date :

Signature (obligatoire) :

DIS et pièces justificatives à adresser à : actionsociale.ccn@apicil.com

Les données personnelles collectées font l'objet d'un traitement par le Groupe APICIL aux fins de l'étude du dossier de demande d'intervention sociale. La fourniture des informations demandées est nécessaire à la prise en compte de votre demande. Ces informations ne seront transmises qu'aux services compétents du Groupe APICIL ainsi qu'aux tiers dûment habilités lorsque cette communication est strictement nécessaire pour la (ou les) finalité(s) déclarée(s). Les données personnelles collectées ne seront pas conservées au-delà de la durée nécessaire à la réalisation des finalités déclarées, à laquelle s'ajoutent les durées de prescription légales applicables. Toute personne concernée peut en demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité, demander une limitation du traitement ou s'y opposer, et définir des directives post mortem en écrivant à dpo@apicil.com ou à l'adresse suivante : Groupe APICIL - Délégué à la protection des données (DPO), Service Relation Client - 38 rue François Peissel, 69300 Caluire et Cuire. Si elle estime que ses droits ne sont pas respectés, toute personne concernée peut introduire une réclamation auprès de la CNIL. Plus de détails sur www.apicil.com/protection-des-donnees-personnelles.SP23/FCR0040

APICIL Prévoyance, institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale, inscrite au répertoire SIRENE N°321 862 500, dont le siège est situé 38 rue François Peissel – 69300 CALUIRE ET CUIRE.